



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Santé

Question écrite n° 66414

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la nécessité pour la France de fournir un effort supplémentaire dans la politique de coopération internationale de lutte contre le sida. L'épidémie continue de progresser de façon inquiétante notamment dans l'Afrique subsaharienne où près de 26 millions de personnes sont porteuses de la maladie. Cette catastrophe sanitaire s'accompagne d'une très grande difficulté d'accès aux soins. Aussi, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre au plan international afin de favoriser l'octroi d'aides sanitaires et financières importantes à ces pays en difficulté.

Texte de la réponse

Le ministre délégué à la coopération et à la francophonie a le plaisir de préciser à l'honorable parlementaire les principales mesures mises en oeuvre par la France pour aider les pays les plus touchés par l'épidémie sida. Au titre de l'aide bilatérale aux pays de la zone de solidarité prioritaire, ce sont près de 100 millions de francs (15,34 millions d'euros) qui sont affectés annuellement à des projets de lutte contre le sida, animés par une centaine d'assistants techniques et/ou par des organisations non gouvernementales dans 43 pays. Ces projets s'inscrivent dans les 5 priorités stratégiques définies par le ministère des affaires étrangères : approche globale de la prise en charge (médicale et extra-médicale), vision régionale (mise en oeuvre des synergies, renforcement des partenariats), implication des partenaires non gouvernementaux et des personnes atteintes, stabilisation et pérennisation des acquis en soutenant le renforcement de systèmes nationaux de santé, enfin développement de la recherche appliquée. Sur le plan de la recherche orientée vers les problématiques spécifiques des pays du Sud et du sida, la France a consacré, en 2000, 28 millions de francs (4,27 millions d'euros) au soutien des programmes de l'ANRS (AC 12). Le gouvernement français est également l'initiateur du projet de solidarité thérapeutique hospitalière pour la prise en charge des personnes infectées par le sida, qui devrait permettre le renforcement d'un certain nombre de structures de santé du Sud dans leurs capacités à prendre en charge de manière globale et adaptée les personnes touchées. Des partenariats directs entre hôpitaux du Nord et du Sud sont en cours de constitution et devront faciliter l'extension du nombre de sites aptes à prescrire puis à contrôler les traitements, donc l'accroissement du nombre de personnes recevant des traitements efficaces. Au sein de l'Union européenne, la France soutient le plan accéléré de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme proposé en novembre 2000 et qui permettra la mobilisation de fonds européens pour renforcer les systèmes de santé et soutenir le tissu associatif et communautaire. Pour ce qui concerne l'accès aux médicaments à faible prix, le gouvernement français s'est particulièrement impliqué dans la négociation des accords ADPIC au sein de l'OMC. La conférence de DOHA a ainsi été l'occasion d'interpréter les accords ADPIC dans le sens d'une nécessaire prise en compte des besoins d'accès aux médicaments. Surtout, le gouvernement français restera vigilant afin qu'une solution concrète soit trouvée avant la fin 2002 pour les pays ne pouvant produire de médicaments chez eux. Parallèlement, la France est particulièrement active dans la mise en oeuvre du fonds mondial pour lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme, proposé à la suite de la SEAGNU sur le sida et les sommets du G 8 d'Okinawa et de Gênes. Au sein du groupe

de travail transitoire qui établit actuellement les règles de fonctionnement de ce fonds, le gouvernement est très attentif à ce que l'accès aux traitements antirétroviraux soit retenu comme un des éléments prioritaires de la lutte contre la pandémie. La France a déjà promis d'affecter 150 millions d'euros à ce fonds. Enfin, sur les 10 milliards d'euros que le gouvernement français affectera à l'annulation de la dette des pays les plus pauvres, un milliard sera consacré à la lutte contre le sida. Dans ces contrats de développement et de désendettement (C 2 D) qu'elle concluera avec les pays concernés, la France veillera à ce que les projets de lutte contre le sida reçoivent la priorité nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66414

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5394

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7062